

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 2 octobre 2017 à 19 h 15 et à l'endroit habituel des sessions.

**PRÉSENCES :**

Sont présents

Mesdames : Hélène Durette - Thérèse Sirois - Agathe Drouin - Carmen Massé, mairesse

Messieurs : Guy Thibault– Keven Lévesque Ouellet – Yan Marceau

Et madame Denise Dubé, directrice générale agissant comme secrétaire d'assemblée.

Monsieur Simon Beaulieu, employé au garage municipal est aussi présent à cette séance.

**OUVERTURE :**

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, la mairesse, fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h 15.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Ouverture;
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3) Suivi et adoption du procès-verbal du mois de septembre 2017;
- 4) Présentation et adoption des comptes;
- 5) Lecture du courrier;
- 6) Agente de projets Madame Andrée-Anne Caron;
- 7) Période de questions de 20 h à 20 h 30;
- 8) Voirie municipale :
  - a) Ouverture des soumissions – vente par avis public;
  - b) Rang 1;
- 9) Dérogation mineure – Monsieur Pierre Dupuis;
- 10) Soumission affiches bibliothèque;
- 11) Demande de changement projet sablière - Construction BML ;
- 12) Adoption du budget de la RIDT ;

- 13) Adoption du rapport financier de la municipalité au 30 septembre 2017 ;
- 14) Campagne municipalité contre le radon ;
- 15) Fondation jeunesse de la Côte-Sud ;
- 16) Dossier aqueduc b) Demande de rencontre avec les contribuables du réseau d'aqueduc ;
- 17) Questions diverses :
  - A) \_\_\_\_\_
  - B) \_\_\_\_\_
  - C) \_\_\_\_\_
- 18) Période de question (15 minutes);
- 19) Levée de l'assemblée.

2017– 119

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
 APPUYÉ par M. Yan Marceau ;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet «Questions diverses» ouvert.

**PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT Que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal;

2017 –120

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
 APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le procès-verbal du mois de septembre soit accepté tel que présenté.

**COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017:**

Jean-François Marceau	Remboursement taxes	131.55	4654
Agro Envirolab	# 137482	97.73	4655
Air Liquide	# 8699, 4992, 8165	256.03	4656
Alfred Pelletier	# 15-118-2	10249.92	4657
Sébastien Bérubé	# 11	254.34	4658
Bureau en gros	# 147228	116.40	4659

Mon bureau.ca	# 90723	233.65	4660
Josée Caron	# 2317, 2417	2463.75	4661
Croix rouge canadienne	# 53712	160.00	4662
Distribution Rioux	# 3177, 3284, 4809, 4895, 4896	22900.29	4663
Denise Dubé	Petite caisse	321.88	4664
Hélène Durette	Conseillère	248.90	4665
Fonds d'info sur territoire	# 201702333784	4.00	4666
Jacques Lamonde	# 103805	60.01	4667
Groupement forestier	# 28695	1698.16	4668
Jacques Larochelle	# 52600, 52820,55330	1537.59	4669
Jean-Roch Roy	# 872, 888, 895, 896, 898	10976.14	4670
Pilar Macias	# 2509-17	4931.00	4671
Macpek	# 867, 288, 290, 227	3216.52	4672
Michelin	# DA6142755	5430.50	4673
Ministère des Finances	# 99467	8158.00	4674
Keven Lévesque Ouellet	Conseiller	298.90	4675
Pare-brise Expert	# 16187	517.38	4676
Peterbilt	# 47474Q, 47510Q	211.41	4677
Pétroles R. Turmel	# 189187	102.00	4678
Pièces d'auto M. Michaud	# 5313-123196	79.15	4679
Sel Warwick	# 1-165826	9155.79	4680
Spécialités Marcel Morin	# 10232	215.23	4681
Equipement Strongco	# 90449185	1566.57	4682
Surplus général Tardif	# 2809, 2842, 4221	616.41	4683
Régie Inter des Déchets	Vidange	9499.50	Accesd
Maurice Bérubé	Projet	4252.90	Accesd
Hydro Québec	Rues et bâtiments	631.95	Accesd
Bell Canada	Téléphone biblio, fax	153.08	Accesd
Banque nationale	Intérêts sur prêt	300.00	4684
Receveur Général Canada	Déduction source	6566.44	Accesd
Ministère du revenu Québec	Déduction source	4707.56	Accesd
Carmen Massé	Mairesse	796.71	Accesd
Guy Thibault	Maire suppléant	448.36	Accesd
Yan Marceau	conseiller	248.90	Accesd
Thérèse Sirois	conseillère	298.90	Accesd
Agathe Drouin	conseillère	298.90	Accesd
Salaire	Septembre	10319.13	Accesd
	<b>Total des dépenses</b>	<b>124731.53 \$</b>	

### **DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS SUFFISANTS :**

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2017, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : \_\_\_\_\_

### **ACCEPTATION DES COMPTES :**

2017– 121

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;  
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

### **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

ATTENDU que le conseil municipal a fait parvenir un avis public offrant à chaque personne intéressée des différents articles qui ne servent plus à la municipalité;

2017 – 122

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a reçu des soumissions pour :

Tôle du garage municipal : M. Gaétan Deschênes, 510,00\$,  
M. Dany Bérubé, 350,00\$,  
M. Jonathan Bouchard, 100,00\$.

Ponceaux 24 pouces : M. François D'Astous, 125,00\$ pour le lot,  
M. Dany Bérubé, 10,00\$ chaque.

Les personnes seront avisées de venir chercher les objets. Si une personne se désiste, le lot ira à la personne suivante ayant soumissionné le plus haut.

### **DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR PIERRE DUPUIS**

2017 – 123

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
APPUYÉ par M. Yan Marceau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte la demande de monsieur Pierre Dupuis pour la construction d'un garage de 11.27 mètres par 7.62 mètres pour un total de 85.87 mètres carrés.

Présentement il y a 4 bâtiments accessoires existants sur le lot pour un total de 121,27 mètres carrés et l'ensemble des bâtiments accessoires par terrain est de 100 mètres carrés. Donc une dérogation de 107,14 mètres carrés pour la superficie maximale autorisée et une pour autoriser 5 bâtiments accessoires au lieu de trois.

### **AFFICHES DE PLEXIGLAS - BIBLIOTHÈQUE**

2017 – 124

IL EST PROPOSÉ par Mme Thérèse Sirois ;  
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte la soumission d'Enseignes RDL pour les affiches de plexiglas des étagères de la bibliothèque.

### **APPUI À BML, DIVISION DE SINTRA INC. – AGRANDISSEMENT DE LA SUPERFICIE EXPLOITATION D'UNE GRAVIÈRE-SABLIÈRE SUR LE LOT 38P RANG 2**

2017 – 125

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
APPUYÉ par M. Guy Thibault;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil Municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata appui B.M.L. division de Sintra inc. afin d'obtenir l'autorisation d'agrandir la superficie demandée dans le dossier CPTAQ 415855. L'agrandissement demandé inclut la sablière adjacente située sur le lot 37 – P, Canton Cabano, ayant fait l'objet d'une autorisation de CPTAQ au dossier 403066 ainsi que les amas de sols arable toujours en place sur le lot 37 – P.

La municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata n'a pas à sa connaissance ailleurs sur le territoire de la municipalité un espace disponible à des fins visées par la demande.

La présente demande ne contrevient pas aux règlements municipaux.

#### **ADOPTION DU BUDGET DE LA RIDT**

2017 – 126

IL EST PROPOSÉ par Mme Thérèse Sirois;  
APPUYÉ par M. Yan Marceau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adoptent le budget de la RIDT tel que présenté par la directrice générale.

#### **RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ AU 30 SEPTEMBRE 2017**

2017 – 127

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adopte le rapport financier de la municipalité au 30 septembre 2017 tel que présenté.

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21 h 10, la mairesse déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Carmen Massé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Directrice générale

---

Mairesse